



Travailleur indépendant et travail isolé

Par **trait**, le **03/07/2008 à 13:10**

Bonjour, je suis entrepreneur de travaux forestiers, je travail seul, et dernièrement j'ai répondu à une appel d'offre, le maitre d'ouvrage m'a répondu que je n'ai pas le droit de travailler seul en foret. En est il réellement? existe t'il un texte de loi interdisant à un bucheron/débardeur à son compte de travailler seul? peut on me refuser cette offre pour un tel motif? par avance merci de vos réponses

Par **palmer**, le **04/07/2008 à 14:51**

Je sais que pour des questions de sécurité on ne peut intervenir seul sur un poste électrique (en cas d'accident l'autre personne peut appeler du secours) c'est possible que ça soit aussi le cas en foret (chute d'arbre) JP